

L'an deux mil douze, le dix neuf décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur BADAIRE Jean-Claude		
Madame PRUNEAU Michelle		
Madame CARRIÈRE Florence		
Madame ODRY Mauricette		
Madame SIMONNEAU Catherine		
Monsieur DESNOUES Joël		
Monsieur GUÉNOT Alain		
Monsieur SAUX Jean-Pierre		
Monsieur VÉTOIS Jean-Michel		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
11 décembre 2012	11 décembre 2012	Madame Michelle PRUNEAU

Approbation du compte rendu du conseil du 12 novembre 2012.

CRÉATION de la COMMUNAUTÉ des COMMUNES du SULLIAS :

La Communauté des Communes du Sullias est maintenant effective Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'une réunion communautaire a eu lieu lundi 17 Décembre 2012 afin d'élire le Président, les Vice-présidents.

Monsieur LÉBOULANGER Alain est élu Président, Messieurs SABLON Daniel, HODEAU René et FOURNIER Hubert sont quant à eux élus Vice-président.

PROCÉDURE de REPRISE des SÉPULTURES :

Suite au Procès Verbal de fin de procédure de reprise de sépultures, définissant les tombes en état d'abandon, le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide :

- Que l'enlèvement des monuments et pierres tombales se fera sur plusieurs exercices comptables.
- Que l'exhumation des restes des personnes inhumées sera réalisée dans les deux ans par une entreprise spécialisée et transférée avec toute décence dans le tombeau communal.

PONCEAU sur le CR5 :

Suite aux décisions du Conseil dans sa séance du 13 juillet 2012, à savoir :

- La demande de devis pour la réhabilitation ou la reconstruction du ponceau sur le CR5,

Monsieur le Maire présente l'estimation faite par le cabinet HYDROSCOP, à savoir :

1. Pour la reconstruction, le montant est estimé à 48.916,00€ TTC
2. Pour la réhabilitation, le montant est estimé à 46.823,00 € TTC.

A l'unanimité de ses membres présents, le conseil décide de la **Reconstruction du ponceau**. Il charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire afin d'obtenir des subventions auprès du Conseil Général du Loiret et de l'Agence de l'eau.

DEVIS ISI-ÉLEC :

Suite à de nombreuses pannes survenues sur les postes d'éclairage public situés à l'angle de la rue du Climat de Beaulin et de la rue des Affilards, la société ISI-ÉLEC propose d'installer une protection sur chaque réverbère. Le montant de cette prestation s'élève à 693,62 € TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte ce devis.

SIGNALISATION DIVERSES :

Afin d'assurer la défense incendie à l'arrière des pavillons rue de Rochefort, il est nécessaire de mettre en place une signalisation pour éviter l'encombrement du passage pompiers. Un second panneau doit être posé aux abords de l'étang communal. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte ces achats et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette opération.

Une seconde question est posée relative au miroir situé face au stop de la route de Gien, qui n'assure pas une sécurité suffisante. Le Conseil décide de remettre sa décision lors d'un prochain conseil.

DEVIS TECIS ERCP

Concernant la mise aux normes des installations électriques des ateliers communaux, la société TECIS ERCP a établi un devis concernant ces travaux. Le Conseil souhaite un second devis et décide de remettre sa décision lors d'un prochain conseil.

DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Budget Commune :

Afin de rétablir l'équilibre des comptes la somme de 500,00 € sera prélevée sur le compte 60612 (énergie et électricité) et imputer sur le compte 668 (charges financières). Le conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, donne son accord pour cette transaction.

Budget Assainissement :

Afin de couvrir les amortissements 2012 des biens de fonctionnement le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide d'effectuer les opérations suivantes à savoir :

- Prélever la somme de 4 783,68.00 € du compte 6061 (énergie et électricité) et de la porter au compte 6811 (Dotation aux amortissements)
- Prélever la somme de 4 182,39 € du compte 281756 (Matériel d'exploitation spécifique) et de la porter au crédit du compte 2156 (matériel d'exploitation).

QUESTIONS DIVERSES :

Redevance incitative :

Suite à la mise en place des « poubelles intelligentes », il est décidé que le container situé au cimetière sera utilisé pour les associations.

Un bac à déchets verts sera mis en place au cimetière afin de remplacer la poubelle actuelle.

RETRAIT DES COMMUNES DE SAINT BRISSON ET SAINT MARTIN SUR OCRE DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE GIEN :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte le retrait des Communes de Saint Brisson et Saint Martin sur Ocre du syndicat mixte des transports scolaires de Gien.

Ces deux communes seront représentées à ce syndicat par le regroupement scolaire de ces deux communes (S.I.I.S).

DEVIS DE LA SONOBA POUR BALAYAGE DES RUES :

Comme tous les ans la société SGA MEYER a fait parvenir le contrat de balayage des rues pour l'année 2013. Le Conseil charge Monsieur le Maire de se renseigner pour l'achat d'une balayeuse et décide de remettre sa décision au prochain conseil.

CONVENTION MÉDECINE DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte de renouveler pour l'année 2013 la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret dans le cadre du suivi médical des employés territoriaux. Il charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ÉTUDE DU RÉSEAU EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'appel d'offres lancé dans le cadre de l'étude du réseau eau potable de la Commune, Monsieur CHAUVEAU de la D.D.T. du Loiret (Direction

Départementale du Territoire), viendra le jeudi 10 janvier 2013 en Mairie rendre compte des résultats à la commission des travaux.

La Lyonnaise des Eaux propose le passage d'un prestataire afin de trouver l'origine de la présence de manganèse dans les analyses.

Une autre possibilité s'offre au Conseil à savoir un avenant à l'étude du réseau eau potable.

Le Conseil entend ces explications et souhaite un chiffrage par le prestataire de la Lyonnaise des eaux ainsi que le chiffrage de l'entreprise retenue suite à l'appel d'offre lancé pour l'étude du réseau d'eau. Le Conseil prendra sa décision ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

BADAIRE Jean-Claude Maire	DESNOUES Joël Conseiller	SAUX Jean-Pierre Conseiller
PRUNEAU Michelle 1 ^{ière} Adjointe	GUÉNOT Alain Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère
CARRIÈRE Florence 2 ^{ième} Adjointe	ODRY Mauricette Conseillère	VÉTOIS Jean-Michel Conseiller